

5 - Administration générale

**Prolongation de la période de mise à disposition de
la dotation des conseillers généraux en outils de
télécommunication et en équipements informatiques**

Rapport n° CP/2014/678

Service gestionnaire :

Service études et projets innovants

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de prolonger d'un an la dotation des conseillers généraux en outils de télécommunication et en équipements informatiques.

La délibération de la commission permanente n° CP/2011/654, approuvée en séance du 5 septembre 2011, statue sur la dotation des conseillers généraux en outils de télécommunications et en équipements informatiques pour la période 2011-2014.

Au regard de la modification du calendrier électoral des conseillers départementaux, il est proposé de prolonger ce délai jusqu'en mars 2015.

Les modalités de mise à disposition du matériel et des prestations restent inchangées, conformément à la délibération n° CP/2011/654 du 5 septembre 2011.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve le principe de prolonger jusqu'en mars 2015 la dotation des conseillers généraux en outils de télécommunication et en équipements informatiques conformément aux modalités adoptées par délibération de la commission permanente n° CP/2011/654 du 5 septembre 2011.

Strasbourg, le 22/09/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL